

Demande d'allègement du programme annuel de l'étudiant·e

Le jury d'admission peut te permettre d'alléger ton programme, et ce uniquement pour des motifs professionnels, sociaux, médicaux ou académiques (=uniquement double inscription ou programme complémentaire) dûment attestés.

L'allègement doit être demandé soit au moment de ton inscription, soit en cours d'année pour motif médical ou social grave.

Si tu as obtenu le statut d'étudiant·e sportif·ve de haut niveau ou que tu es suivi·e par la Cellule enseignement inclusif et que ton PAI (= programme d'accompagnement individualisé) le prévoit, tu bénéficies automatiquement du droit à l'allègement. Cette demande peut intervenir à tout moment.

La demande dûment motivée et accompagnée de justificatifs doit être introduite via ePerso.

Une question ? Contacte servicejuridique@ephec.be

Admission personnalisée

Tu as déjà validé un grand nombre d'unité d'enseignement (min. 60 crédits) dans l'enseignement supérieur. ?

Contacte-nous afin d'établir un programme d'admission personnalisée te permettant d'arriver, le cas échéant, en poursuite du cycle.

Une question ? Contacte servicejuridique@ephec.be

Demande de valorisation de crédits

Tu as déjà acquis des unités d'enseignement dans l'enseignement supérieur ?

Une fois que tu es inscrit·e, tu as la possibilité d'introduire ta demande de valorisation de crédits via ePerso.

Ta demande intervient au plus tard dans les 10 jours calendrier qui suivent le 14 septembre ou au plus tard dans les 10 jours calendrier de ton inscription si elle est postérieure.

Une question ? Contacte servicejuridique@ephec.be